

**Discours de M. Bertrand DELANOË
Maire de Paris**

13 décembre 2005

**Conseil de Paris
Rapport de présentation du budget primitif pour 2006
(Extrait)**

Mes chers collègues,

Le projet de budget primitif pour l'année 2006 qui vous est présenté s'inscrit dans le prolongement du débat d'orientation budgétaire que nous avons tenu au cours de la séance d'octobre dernier et de la concertation approfondie menée avec les élus d'arrondissement et les Conseils de quartiers.

Fidèle au contrat démocratique passé avec les Parisiennes et les Parisiens en mars 2001, avec le souci constant de l'adaptation à l'évolution des besoins, il traduit en actes concrets les trois grandes priorités définies par la Municipalité : la justice sociale, la dynamique urbaine (qui se nourrit à la fois de vitalité démocratique et du rayonnement économique, social et culturel de Paris) ainsi que la qualité du cadre de vie proposé aux Parisiens.

Parce que de nombreux citoyens affrontent d'importantes difficultés pour se loger, pour obtenir une place en crèche et en établissement pour personnes âgées, ou même pour vivre dignement à Paris, la solidarité sera une nouvelle fois la priorité absolue de l'action municipale, après 50 % d'augmentation des crédits déjà intervenus depuis 2001. L'année 2005 a - malheureusement - confirmé la nécessité d'une action volontariste en faveur du logement ou de l'emploi, de même qu'une attention constante dédiée au lien social et à l'intégration.

Le budget 2006 prévoit également des crédits élevés destinés à la qualité de l'offre scolaire et universitaire, à la culture, à la valorisation des atouts touristiques de Paris ou encore à l'amélioration des conditions de pratique sportive qui constituent autant de facteurs essentiels au rayonnement national et international de Paris.

Enfin, des moyens importants sont dégagés pour améliorer durablement le cadre de vie, avec la priorité accordée à la lutte contre la pollution, au développement des transports en commun et des circulations douces, à la propreté, aux espaces verts ou encore à l'accessibilité de la ville aux personnes handicapées.

L'effort sans précédent mené depuis 5 ans en termes d'investissements utiles pour le développement durable et la qualité de vie à Paris sera poursuivi, avec 1,38 milliard d'euros prévu pour 2006, soit un doublement par rapport à l'investissement annuel réalisé sous la précédente mandature (650 M€). Ces crédits permettront par exemple l'ouverture de

nouveaux équipements pour la petite enfance ou les seniors, la mise en service du Tramway des Maréchaux Sud, la poursuite des grands projets culturels du 104 rue d'Aubervilliers et de la Gaîté lyrique, ou encore les acquisitions foncières nécessaires aux aménagements urbains et au logement social.

Intervenant dans un contexte de plus en plus contraint, notamment du fait des sommes considérables dues par l'Etat à la collectivité parisienne et que la Municipalité est résolue à réclamer sans relâche à l'euro près, ce budget prévoit une forte maîtrise des dépenses de fonctionnement pour un service public encore plus performant rendu aux usagers et un emprunt ajusté aux besoins réels d'investissements au cours de l'année 2006.

Enfin, conformément à l'engagement pris devant les Parisiens en 2001, les taux de fiscalité directe et indirecte seront stables en 2006, et le demeureront jusqu'à la fin de la mandature.

I) La solidarité, enjeu de cohésion sociale

La solidarité constitue la priorité de la Municipalité.

Paris a consenti un effort important depuis 2001, avec une augmentation de plus de 50 % des crédits, et demeure la première collectivité locale française pour les dépenses sociales par habitant selon l'enquête annuelle du journal l'Expansion, avec plus du quart du budget consacré aux dépenses de solidarité.

Cette mobilisation sera maintenue en 2006, a fortiori dans un contexte économique et social national qui tend à accroître les inégalités et à distendre les liens sociaux. Les personnes prises en charge par le RMI, l'Aide Sociale à l'Enfance, les services sociaux ou les associations, ont droit à cette solidarité municipale, gage de cohésion sociale et de mieux vivre-ensemble, et à des aides ciblées en fonction de leurs besoins et de leurs revenus.

A) Priorité au logement des personnes les plus défavorisées et des classes moyennes

Pour faire face à une situation particulièrement dégradée héritée en 2001, des efforts importants ont été réalisés, avec le financement de 15.000 logements sociaux entre 2001 et 2004, avec l'engagement d'un plan d'éradication de l'habitat insalubre ou encore avec la création du Prêt Paris Logement 0% pour favoriser l'accession à la propriété des ménages à revenus modestes.

Parce que de nombreux Parisiens rencontrent encore de sérieuses difficultés pour se loger à Paris, cet effort sera accentué en 2006. Ainsi, le budget global consacré au logement sera de 401,9 M€, dont 100 M€ pour le compte foncier. Pour assurer une information encore plus complète des Elus du Conseil de Paris et des Parisiens, un nouveau document présente de manière détaillée toutes les actions engagées pour faciliter le logement à Paris.

1) Conforter la priorité au logement social

Notre pays est confronté à une grave crise du logement, attestée par les 3 millions de personnes pas ou mal logées et par l'envolée des prix de l'immobilier dans les centres urbains. Les prix prohibitifs de l'habitat privé à Paris, tant pour la location que pour l'achat, accentuent en effet la pression sur le logement social. C'est pourquoi la Municipalité a conclu en 2005 avec l'Etat une nouvelle convention qui prévoit le financement de 4.000 logements sociaux par an et est disposée à augmenter ce chiffre si l'Etat y est prêt.

Cet objectif élevé, qui représente le tiers des logements sociaux financés dans toute l'Ile de France, sera tenu notamment grâce à l'inscription de subventions à hauteur de 133,8 M€ en 2006.

Par ailleurs, la dotation du compte foncier pour le logement sera portée à 100 M€ en 2006, soit le double de ce qui était prévu au budget primitif 2005. La réalisation de nouveaux logements sociaux dans les quartiers centraux et à l'Ouest très déficitaires en logement social, sera privilégiée. A cet égard, la Municipalité réaffirme sa volonté d'acquérir au plus vite les terrains des Batignolles pour mettre en œuvre le projet adopté par le Conseil de Paris prévoyant la réalisation d'au moins 3.000 logements, dont la moitié de logements sociaux, avec une part significative de logements étudiants et pour jeunes travailleurs.

De plus, l'action spécifique de la SIEMP concernant la remise en location des logements vacants sera confortée avec 1 M€. 440 logements ont déjà été reloués au 31 octobre 2005 et la campagne de sensibilisation des propriétaires lancée cet automne devrait permettre d'améliorer sensiblement les effets de cette mesure.

Enfin, Paris comptant peu de propriétaires de leur résidence principale (1 ménage sur 3 au lieu de 1 pour 2 au niveau national), une aide spécifique a été mise en place dès 2004 pour favoriser l'accès à la propriété des Parisiens à revenus modestes ou moyens. Plus de 80 % des emprunteurs sont des ménages de moins de 35 ans. 10 M€ sont inscrits pour le « Prêt Paris Logement 0 % », soit une hausse de 25 %, avec un objectif de 2 000 prêts.

Ce volontarisme de la Municipalité ne résoudra pas à lui seul toutes les difficultés. La solidarité nationale et régionale est en effet indispensable. C'est pourquoi la Municipalité soutient la proposition du Président du Conseil régional d'Ile-de-France de créer une agence foncière régionale et demande à l'Etat de renforcer significativement les pénalités appliquées aux communes ne respectant pas les objectifs de la loi SRU en matière de construction de logements sociaux. **Il est également indispensable que le Gouvernement soumette au Parlement un arsenal juridique pour lutter contre les méfaits de la vente à la découpe, véritable injustice qui frappe de nombreux Parisiens.**

2) Eradiquer l'habitat insalubre

Après les dramatiques incendies survenus cette année, des mesures concrètes ont été adoptées pour intensifier le dispositif mis en œuvre dès 2001. Cette décision traduit à la fois la volonté d'améliorer sans cesse nos réponses à une situation sociale de plus en plus difficile dans notre pays, mais aussi de gérer de façon volontaire un héritage lourd, lié à l'extrême modestie des politiques municipales mises en œuvre avant 2001.

Ainsi, 53,4 M€ sont inscrits en 2006. Les conventions publiques d'aménagement conclues avec la SIEMP et la SEMAVIP portent désormais sur 490 immeubles, les Opérations d'Amélioration de l'Habitat Dégradé (OAH) sur 422 immeubles, et les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur 94 immeubles avec la mise en place de deux nouvelles OPAH sur le quartier des Epinettes (17ème) et le secteur Jean Moinon-Sainte Marthe (10ème). Un plan de traitement de 200 hôtels meublés, doté de 5 M€ sur 3 ans, sera lancé et 45 immeubles supplémentaires seront rénovés grâce à l'inscription de 5 M€ de crédits.

A la fin du mois d'octobre 2005, 2 700 ménages (13 000 personnes environ) avaient été relogés dans le parc social de la Ville. 2 000 familles vivant encore actuellement dans des immeubles traités dans le cadre des CPA ou de l'OAH) devront être relogées au cours des deux prochaines années, dont la moitié sur les contingents de la Ville.

Enfin, la Municipalité accorde une très grande importance à l'amélioration de la qualité de l'accueil et à la sécurité des foyers de travailleurs migrants. C'est pourquoi un programme ambitieux de transformation des foyers a été décidé. Ainsi, dès 2006, après le Foyer de la commanderie (19ème), les réhabilitations des Foyers Argonne (19ème) et Fort de Vaux (17ème) sont prévues, de même qu'une programmation des travaux sur 46 foyers.

3) Créer de nouvelles capacités d'hébergement d'urgence

Paris concentre la moitié des places d'hébergement d'urgence de toute l'Ile-de-France avec 4.000 places. 5,5 M€ sont néanmoins inscrits en 2006, soit le double de la somme votée au budget primitif 2005, pour augmenter le nombre de places à Paris et mieux faire face aux besoins d'une population particulièrement fragile et défavorisée. Cela permettra par exemple d'accélérer les opérations de réhabilitation et d'humanisation des centres Baudricourt (13ème) et Crimée (19ème) et du Palais de la Femme (11ème). Des subventions d'investissement sont par ailleurs prévues pour des centres gérés par des associations comme la Mie de Pain dans le 13ème et Péreire dans le 17ème. Enfin, de nouveaux centres d'hébergement seront créés dans le cadre de la délégation de crédits logements : ouverture des centres du Faubourg Saint Martin et des Messageries (10ème) et lancement des travaux pour les centres Frémicourt (15ème) et Gutenberg.

Par ailleurs, le rythme de création de 400 places par an en résidences sociales sera poursuivi en 2006 afin de favoriser les retours vers un logement autonome. Conformément aux protocoles conclus avec les résidents, des opérations de mise en sécurité, notamment contre les incendies, seront également réalisées dans les Etablissements d'Accueil des Travailleurs Migrants gérés par le CASVP.

Face à l'urgence de la situation et à la détresse des personnes concernées, la Municipalité attend de l'Etat, dont c'est la compétence, qu'il rétablisse sa participation aux programmes engagés, qu'il mette en œuvre une réelle concertation dans la gestion des « squats », qu'il se mobilise davantage pour le relogement des familles et qu'il réduise les délais liés aux procédures d'expropriation des propriétaires défaillants.

4) Aider les familles modestes à se loger à Paris

Le versement d'aides directes aux personnes défavorisées leur permettant d'accéder à un logement ou de s'y maintenir est un outil indispensable pour répondre à l'urgence sociale. Les moyens du Fonds de Solidarité Logement seront donc une nouvelle fois accrus, de plus de 10 %, pour atteindre 12,6 M€, bien que ce Fonds soit depuis 2005 entièrement à la charge de la collectivité parisienne et que la compensation versée par l'Etat soit inférieure aux besoins. Ce Fonds prendra également en charge le paiement des dépenses d'eau, d'énergie et de téléphone des Parisiens les plus défavorisés.

Parallèlement, l'aide « Paris logement famille » vient d'être ouverte aux familles de deux enfants et bénéficiera ainsi à 9 000 nouvelles familles, pour un coût de 4 M€ supplémentaires. L'aide au logement des familles monoparentales sera accrue d'1 M€. Elle bénéficie à 4 500 familles. L'allocation logement RMI, qui concerne 5 000 ménages, complète cette offre, de même que les allocations exceptionnelles attribuées à plus de 25 000 ménages. Au total, ce sont ainsi plus de 72,4 M€ qui seront consacrés aux aides au logement des familles modestes.